

Yannick KERLOGOT  
Député des Côtes d'Armor  
4<sup>ème</sup> circonscription

Guingamp, le 8 juillet 2020

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Monsieur Julien Denormandie, Ministre  
Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
75007 PARIS

*Monsieur le Ministre,*

Permettez-nous tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination au poste de Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Nous nous réjouissons que le Président de la République vous ait renouvelé sa confiance et vous souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle mission exigeante et passionnante. Nous entendons travailler avec vous sur les différents dossiers de nos circonscriptions bretonnes dans une véritable réactivité comme l'a souhaité le Premier Ministre ; l'enjeu économique et environnementale de l'agriculture en Bretagne n'est pas à démontrer.

C'est pour l'un de ces dossiers que nous vous interpellons aujourd'hui : la prolifération du choucas des tours, un corvidé protégé par un arrêté de 1987 et une directive européenne dite « directive oiseaux ». Le choucas s'attaque aux cultures de maïs et de légumes causant des dégâts toujours plus importants au printemps et à ce jour non indemnisés.

Depuis plusieurs semaines nous sommes vivement interpellés par la profession agricole, désabusée, et nous procédons à des déplacements sur le terrain, dans des exploitations agricoles de nos circonscriptions. Vendredi dernier, lors d'une rencontre organisée par la FDSEA22 par exemple un agriculteur estimait ses pertes à 15.000 euros pour cet été. Sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor 2.000 hectares ont déjà été dégradés cette année par les attaques groupées des choucas selon les représentants locaux de la FDSEA. La situation finistérienne est plus sensible encore.

En plus d'empoisonner depuis des années le quotidien des agriculteurs, ce problème de la prolifération de cet oiseau, à la fois nuisible et protégé, mine également la relation entre nous, élus, et l'ensemble des agriculteurs locaux car les mesures mises en œuvre n'améliorent pas la situation. Bien que des autorisations de régulation par dérogation du statut de protection de l'espèce sont prises depuis 2011 et que des quotas de tirs par des chasseurs agréés ont progressivement atteint les 20.000 unités, le problème reste entier.

Les autorités préfectorales ne peuvent que constater l'échec des opérations de régulation malgré l'augmentation régulière des quotas de prélèvement, les mesures d'effarouchement ayant atteint leur limite depuis longtemps face à l'intelligence particulière de ces oiseaux...

En Bretagne, initialement dans le Finistère puis dans les Côtes d'Armor et aujourd'hui dans le Morbihan, les choucas profitent du gîte et du couvert et se multiplient sans peine... Tous les départements bretons sont dorénavant touchés.

Fin 2019, nous avons interrogé sur ce sujet Élisabeth Borne, ministre et Emmanuelle Wargon, ancienne Secrétaire d'État auprès du ministère de la Transition écologique, qui nous ont confirmé la mise en place d'une étude scientifique de deux ans financée par l'État et réalisée en collaboration avec l'université de Rennes afin de mieux connaître cette espèce. Cette étude, qui a effectivement commencé en début d'année - mais qui a pris du retard du fait de la crise sanitaire - n'a pas encore livré ses pré-conclusions. Elle laisserait entendre toutefois l'inefficacité de l'abattage des choucas. Les agriculteurs, qui collaborent avec les sociétés de chasse locales, n'auront toutefois pas la patience d'attendre deux ans. Ils nous réclament des actions et des résultats rapides.

Voilà rapidement dressé, Monsieur le Ministre, l'enjeu de la prolifération du choucas sur nos terres bretonnes. Mesurer avec vous cette réalité sur le terrain constituerait une première réponse en direction des agriculteurs. Organiser votre venue dans les prochaines semaines serait un signe fort en direction d'hommes et de femmes découragés, épuisés ne comptant pas leurs heures de travail, qui attendent des réponses. Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur cette proposition afin de pouvoir annoncer des mesures concrètes attendues.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nous comptons sur vous  
Monsieur le Ministre

Yannick Kerlogot,



Député.

Liste des cosignataires :

**Laurence Maillart-Méhaignerie**, députée de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine  
**Sandrine Le Feu**, députée la 4<sup>e</sup> circonscription du Finistère  
**Didier Le Gac**, député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Finistère  
**Annaïg Le Meur**, députée de la 1<sup>re</sup> circonscription du Finistère  
**Éric Bothorel**, député de la 5<sup>e</sup> circonscription des Côtes d'Armor  
**Graziella Melchior**, députée de la 5<sup>e</sup> circonscription du Finistère  
**Liliana Tanguy**, députée de la 7<sup>e</sup> circonscription du Finistère  
**Christine Cloarec-Le Nabour**, députée de la 5<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine

**Hervé Pellois**, député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Morbihan  
**Nicole Le Peih**, députée de la 3<sup>e</sup> circonscription du Morbihan  
**Jean-Michel Jacques**, député de la 6<sup>e</sup> circonscription du Morbihan  
**Hervé Berville**, député de la 2<sup>e</sup> circonscription des Côtes d'Armor  
**Gaël Le Bohec**, député de la 4<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine  
**Bruno Joncour**, député de la 1<sup>re</sup> circonscription des Côtes d'Armor  
**Erwan Balanant**, député de la 8<sup>e</sup> circonscription du Finistère